

Enfin un peu d'eau, et on ne va pas s'en plaindre malgré la petite voix qui nous dit qu'il faudrait quand même que ça ne dure pas trop longtemps. Pour l'instant les hauteurs d'eau ne sont pas très importantes. Souvent 35 à 45 mm sur le mois de septembre mais avec trois quarts des hauteurs relevées qui se concentrent sur la dernière décade. Certains secteurs ont été d'avantage arrosés avec 55 mm à Saint Arnoult, 58 mm à Muirancourt, d'autres beaucoup moins avec 23 mm à Margny et seulement 22 à Jaméricourt ...

Alors que l'on sort d'une période sèche très pénalisante, les chantiers sont souvent désormais en stand-by. Les tournesols par exemple, qui étaient récoltés trop secs, sont désormais en attente de conditions favorables pour terminer les récoltes, un comble. Les chantiers d'automne avec les semis de blés, récoltes de betteraves vont bientôt être en vue.

COLZA

Enfin de l'eau

Pour les parcelles levées, ces pluies sont un vrai soulagement. Les derniers semis vont également pouvoir lever. Sur ces levées très tardives, il faudra un peu de chance avec un automne très doux, pas d'hydromorphie en hiver, pas trop de ravageurs, pour que les parcelles rattrapent et ne soient pas trop mises sous la pression des ravageurs. Il serait intéressant de se laisser la possibilité de les remplacer par du blé d'ici un mois si les choses évoluent mal. Pour cela il faut penser à ce plan B avant de désherber pour ne pas se fermer la porte. Sinon la décision pourra encore être prise en début de printemps pour une substitution par du maïs dans les parcelles qui n'auront pas rattrapé un potentiel suffisant.

Les densités inquiètent moins. 10 pieds par mètre carré bien développés à 4-6 feuilles et plus, et bien répartis sont à laisser en place. Ces pieds vont grossir et seront moins sensibles aux attaques de ravageurs. Il faut juste désormais que le sol alimente correctement jusqu'à ce que le froid vienne stopper la végétation.

Ravageurs toujours calme

Les vols de grosse altise se poursuivent à un rythme toujours peu soutenu. Par sécurité suivre les niveaux de piégeages dans les cuvettes jaunes. La cuvette ne sert toutefois que d'indicateur de vols. Le seuil indicatif est de 80 % de pieds touchés et 25% de la surface foliaire détruite mais la plupart des parcelles levées ont dépassé le stade 3-4 feuilles et le risque de dégâts foliaires s'amenuise donc. Les modèles projettent une éclosion des premières larves la semaine prochaine, à suivre donc dans les semaines à venir.

BLE

Dans les conditions de l'année la question de la date de semis va à nouveau faire débat. Il faut juste rappeler que :

- les meilleurs potentiels sont obtenus en moyenne par des semis du 5 au 15 octobre
- les potentiels ne diminuent pas plus au 25 octobre qu'au 25 septembre
- le retard de date de semis n'est qu'un levier pour éviter les attaques de cicadelle, pucerons, maladies, et limiter les levées de graminées,
- si vous n'avez pas tous ces problèmes, vous avez de la chance et à partir du 5 octobre il n'y a pas de raison de retarder.
- sur les semis tardifs on dépense un peu plus de semence (2 à 3 grains par m² par jour)

- la date de démarrage des chantiers de semis, n'a pas d'incidence sur la date et les conditions de semis du dernier blé de betteraves qui est souvent le chantier qui pose problème et qui attendra de toute façon que les betteraves soient enlevées.

En pratique, en systèmes intégrés économes en intrant on essaie de ne pas démarrer avant le 10 octobre, voire le 15. Pour illustration, en système biologique sans solution de rattrapage chimique, le levier « date de semis » doit être activé plus fortement, et les semis débutent généralement à partir de début novembre.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 29 septembre 2020 (BSV G.C. N°33), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.